



CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2020 à 10h30

Présents : G. BRACHOTTE / Y. RHODDE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / L. NAISSANT / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORE / M-M. PLATHEY / S. PELLETIER / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT.

Président de séance : J. MORE

Secrétaire : L. NAISSANT

Assesseurs : L. NAISSANT-Y. RHODDE

1) Installation du conseil municipal

La séance ouverte à 10h30 par le doyen de l'assemblée M. Jacques MORE. En préambule, M. Jacques MORE tient à rendre hommage à Monsieur Paul BERTHIOT, Maire honoraire, qui pour la première fois depuis plus de 30 ans ne participera pas à une mandature. Après avoir fait l'appel et constaté la présence de tous les conseillers, M. MORE procède à l'installation du conseil municipal. Tous les conseillers sont installés dans leur fonction.

2) Huis clos

A la demande de plus de trois conseillers, M. MORE propose, en raison de la crise sanitaire, de conduire ce conseil municipal à huis clos.

Ainsi, considérant la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos.

Suite à un vote à main levée, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

3) Élection du Maire

Le Président de la séance, M. MORE fait appel à candidature. Monsieur Gilles BRACHOTTE se propose comme candidat au poste de Maire. Madame Laure NAISSANT et Monsieur Yann RHODDE sont nommés assesseurs. Il est alors procédé à bulletin secret à l'élection du Maire.

Les 15 membres du Conseil Municipal présents **approuvent à l'unanimité**, soit 15 voix, la nomination de M. Gilles BRACHOTTE à la fonction de Maire.

4) Élection des Adjoint

M. BRACHOTTE prend la présidence de la séance. Il propose de limiter le nombre d'adjoints à 3 élus alors que la limite légale est de 30% de l'effectif légal du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur soit 4 adjoints possibles pour la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité soit 15 voix.

Concernant les délégations, sont candidats :

- 1^{er} Adjoint délégué à l'urbanisme, à la sécurité et au personnel :

M. Jean-Jacques VIGOT ;

- 2^{ème} Adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne :

Mme Karine CHEDAL ;

- 3^{ème} Adjoint délégué aux finances et aux affaires juridiques :

M. Sébastien BONIN

Il est précisé que ces délégations couvrent l'ensemble des commissions.

M. BRACHOTTE soumet au vote ces 3 propositions. Les 15 membres du Conseil Municipal présents **approuvent à l'unanimité**, soit 15 voix, ces 3 nominations.

5) Charte de l' élu

Le Maire rappelle qu'en tant que candidat aux élections municipales, chaque membre avait accepté la signature d'une charte de l' élu. Après lecture de tous les articles constituant cette charte, celle-ci est **approuvée à l'unanimité**, soit 15 voix. Elle est signée par chaque conseiller municipal qui en a un exemplaire.

Les élus fixent la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le jeudi 4 juin à 18h30.

La séance est levée à 11h30.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 26 mai 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 25 mai 2020

